

PROGRAMME DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL DÉVELOPPEUR WEB ET WEB MOBILE

RNCP37674 – Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion – Date d'enregistrement au JO :
12/06/2023 – Niveau 5

Mis à jour le 20/06/2025

DURÉE

12 mois • 420 heures au CFA

FORMAT

Alternance

TARIF

Sur devis

Le développeur web et web mobile réalise des sites web ou web mobile sécurisés et des applications d'entreprise web ou web mobile sécurisées destinées à des salariés. Il les développe avec des langages adaptés aux technologies dédiées à l'architecture web ou web mobile, côté navigateur et côté serveur.

01 MODALITÉS

Formation en présentiel

02 PRÉREQUIS

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une certification de niveau 4

03 OBJECTIFS – APTITUDES – COMPÉTENCES

- Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet web ou web mobile
- Maquetter des interfaces utilisateur web ou web mobile
- Réaliser des interfaces utilisateur statiques web ou web mobile
- Développer la partie dynamique des interfaces utilisateur web ou web mobile
- Mettre en place une base de données relationnelle
- Développer des composants d'accès aux données SQL et NoSQL
- Développer des composants métier côté serveur
- Documenter le déploiement d'une application dynamique web ou web mobile

04 RYTHME

Alternance : 2 jours au CFA et 3 jours en entreprise dans le cadre du CFA.

05 TARIF

Un entretien de positionnement est effectué en amont avec le formateur, puis une proposition tarifaire est adressée par mail. Dans le cadre d'une formation en alternance, la prise en charge se fera par l'OPCO de votre structure.

06 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription à la formation est considérée comme effective lors de la signature du CERFA d'apprentissage entre l'étudiant et l'employeur.

07 CONTACT

Yohan ROUSSEAU – yohan.rousseau@groupe-tesseract.com ou Sarah NANEMA – sarah.nanema@groupe-tesseract.com

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation au CFA alterne entre la partie théorique et les dossiers professionnels à mettre en œuvre. Une alternance entre partie théorique et mise en situation professionnelle ; des projets sont réalisés dans le cadre du CFA pour permettre d'être opérationnel.

09 CONTENU DE LA FORMATION

CCP 1 : Développer la partie front-end d'une application web ou web mobile sécurisée

- Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet web ou web mobile
- Maquetter des interfaces utilisateur statiques web ou web mobile
- Réaliser des interfaces utilisateur statiques web ou web mobile
- Développer la partie dynamique des interfaces utilisateur web ou web mobile

CCP 2 : Développer la partie back-end d'une application web ou web mobile sécurisée

- Mettre en place une base de données relationnelle
- Développer des composants d'accès aux données SQL et NoSQL
- Développer des composants métier côté serveur
- Documenter le déploiement d'une application dynamique web ou web mobile

Technologies abordées

- HTML / CSS
- JavaScript
- Framework front-end
- WordPress
- Node.js
- Next.js

10 MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tout au long de la formation, les évaluations sont :

- Mise en situation professionnelle
- Dossier professionnel
- Évaluation
- Examens blancs

11 VALIDATION DU TITRE PROFESSIONNEL

La validation par CCP (certificat de compétences professionnelles) est possible ; la validation de tous les CCP permet l'obtention du titre professionnel. Le titre professionnel est composé de deux CCP.

12 DÉBOUCHÉS – PASSERELLES – SUITE DE PARCOURS

Types d'emplois accessibles

- Développeur d'applications, développeur informatique
- Développeur back-end, développeur front-end, développeur full stack
- Développeur d'applications mobiles
- Développeur web, développeur web mobile, développeur web et web mobile

Secteurs d'activité

- Entreprise de services numériques (ESN ou ex-SSI) réalisant des prestations de développement d'applications, en régie ou au forfait
- Entreprise de solutions logicielles
- Structure utilisatrice (entreprise du secteur privé ou public) possédant un service dédié aux études et développements informatiques
- Activité d'informaticien d'études indépendant

Études possibles après le titre professionnel

- **Certifications spécialisées dans des technologies spécifiques :**
 - Front-end : React, Angular, Vue.js
 - Back-end : Node.js, Django, Ruby on Rails
 - Bases de données : MongoDB, PostgreSQL, MySQL
 - Cloud : AWS, Google Cloud, Microsoft Azure
- Formation en DevOps : intégration et déploiement continu (CI/CD), conteneurisation avec Docker, orchestration avec Kubernetes
- Certifications de sécurité : sécurité web (OWASP), Certified Ethical Hacker (CEH), CompTIA Security+

13 LIEU DE LA FORMATION

Rue Bayard – 31000 Toulouse

14 ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En cas de situation de handicap, une étude sera effectuée pour proposer des aménagements adaptés. La référente handicap est Sarah NANEMA.

15 VALIDATION PAR LE BIAIS DE LA VAE

La loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi fait évoluer les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) selon trois axes :

- **Simplification de la procédure relative à la VAE :**
 - Faciliter l'étape de recevabilité, raccourcir les parcours et harmoniser les règles de financement, afin de renforcer l'attractivité de la VAE auprès des candidats et atteindre 100 000 parcours d'ici la fin du quinquennat
- **Sécurisation des parcours afin de multiplier les réussites :**
 - La loi individualise et renforce l'accompagnement des candidats, donne la possibilité de réaliser des compléments de formation en cours de parcours et de bénéficier d'une durée d'absence plus longue pour préparer les sessions devant le jury
- **Modernisation du dispositif :**
 - Un service public national sous forme de plateforme numérique est créé. Il concentre l'information pour l'usager et organise les différentes étapes du parcours de la VAE

France VAE, le nouveau site référent, est en cours de déploiement ; tous les diplômes ne sont pas encore référencés (<https://vae.gouv.fr/>).

La première étape est le rendez-vous d'examen du CV et de l'expérience professionnelle en corrélation avec le référentiel. Si le dossier est recevable, on vérifie si le diplôme est enregistré sur France VAE. Si le diplôme n'est pas enregistré et que le dossier est recevable, le livret 1 est rempli et transmis ; le bénéficiaire décide alors s'il souhaite être accompagné pour la rédaction du livret 2 et la préparation de la soutenance devant le jury. Un contrat est établi avec une proposition de planning et un engagement mutuel. La VAE peut être financée par un congé VAE ou par le biais du CPF.

Dans un second temps, le bénéficiaire est présenté devant un jury selon l'organisme certificateur. Le jury apprécie la nature des acquis de l'expérience du candidat au regard du dossier VAE transmis et de l'entretien. L'objectif de l'entretien est de vérifier les compétences, aptitudes et connaissances associées acquises au vu de l'expérience, ainsi que la cohérence du projet. Ces acquis sont évalués au regard du référentiel du titre professionnel.

Le jury prend sa décision après délibération :

- Valider entièrement les acquis du candidat et attribuer le ou les CCP ainsi que le titre professionnel, s'il estime que les acquis sont en adéquation avec les attendus des compétences professionnelles requises
- Valider partiellement les acquis : le jury précise alors les capacités manquantes et détermine les connaissances et aptitudes déclarées acquises, ainsi que la nature de celles devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire ; le candidat conserve le libre choix des moyens pour acquérir les capacités manquantes
- En cas de validation partielle, le jury émet des propositions quant à la nature et au mode d'acquisition des connaissances et aptitudes nécessaires (formation, stage, évolution de l'activité professionnelle, rapport, etc.)

Une expérience professionnelle d'un an minimum est requise. La loi évoluant régulièrement, vous trouverez le lien officiel : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/article/contrats-de-professionnalisation-et-vae-foire-aux-questions>